

Reunion du 5 août 1971
 Session ordinaire

Le cinq août mil neuf cent soixante et onze, à vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M^r Allary Ernest, Maire.

Présents: M^{rs} Allary, Ferret, Thelippeau, Duroueix, Lhoussier, Elmagici, Borderon, Gouéto.

Absents: M^r Joseph, Faure, Bonhomme.

Cabine téléphonique.

Sous la réunion du 6 mai 1971, M^r le Maire avait informé le Conseil du départ de M^{lle} Fualds, gérante de la cabine.

Depuis ce moment-là, M^r le Maire avait pris contact avec M^{lle} Bajule aînée domiciliée au Bourg en vue d'une possible acceptation de la gérance de cette cabine. Après réflexion, M^{lle} Bajule a fait connaître à M^r le Maire qu'elle accepterait mais à la condition de percevoir une indemnité de 100 francs par mois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte cette condition, et M^{me} Bajuli aurait aussi la régie et le bureau de tabac.

Les heures d'ouverture de la cabine sont ainsi fixées: 8 heures à 12 heures, et 14 heures à 18 heures.

Cependant, il serait possible d'obtenir un poste d'abonnement public à ~~Rozet~~ Combières, même à Rozet, mais il ne serait pas possible, le cas échéant, d'exiger une présence continue des personnes chez lesquelles se trouverait ce poste.

Mémorial du Général de Gaulle

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 30 francs au Comité National du Mémorial du Général de Gaulle qui a lancé une souscription nationale en vue de financer la construction, à Colombes les Deux Églises, d'un monument destiné à perpétuer le souvenir du Général de Gaulle, en hommage et en reconnaissance de la Nation.

Allocation Barangé 1969-1970

Une somme de 200 francs étant susceptible d'être allouée à la commune sur les fonds scolaires de l'année 1969-1970, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le programme établi par le Directeur d'École.

Abonnements: L'École et la Vie: 37,00

~~Bibliothèque de l'École~~ 11,00

Matériel d'enseignement - Denis Pancher 100,26

- Denis L'hannin Nouvelle 42,20

Soit, au total: 230,06

Les membres présents approuvent ces propositions, demandent l'attribution de la subvention indiquée par M^{re} le Préfet dans sa lettre du 26 mai 1971 et s'engagent à couvrir par un prélèvement au budget communal de 30,06 francs, le complément de dépense nécessaire pour financer le programme arrêté.

Le Maire précise au Conseil que les présentes dispositions sont applicables à l'année scolaire 1969-1970.

Nettoyage des bordures des chemins et élagage.

Il y aurait lieu de demander aux riverains, en faisant appel à leur bonne volonté, de procéder au nettoyage des bordures des chemins et au besoin à l'élagage de leurs arbres.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits. Ont signé les membres présents.








